

4 juin 2020 - Infolettre n° 23 - www.cpeg.ch

Chère Madame, cher Monsieur,

Alors que les frémissements d'un retour à la vie normale se font sentir, la CPEG poursuit ses objectifs sans relâche. Une vigilance extrême a été placée sur la fortune de la Caisse, exposée aux forts vents contraires du début de l'année. Si la situation des marchés financiers s'améliore régulièrement depuis avril, n'oublions pas que l'économie souffrira cette année en Suisse et partout dans le monde. La pandémie et ses multiples conséquences affectent durement nos employeurs. A l'autre bout de la chaîne, la CPEG comme propriétaire recherche des solutions avec certains de ses locataires en difficulté. Si notre mission nous dicte d'avoir avant tout l'œil sur notre fortune et nos engagements, nous restons solidaires. Cette petite infolettre vous donne quelques échos.

Au nom du comité, je vous adresse des pensées chaleureuses en ces temps de restrictions, et parfois d'épreuves familiales. Puissiez-vous profiter de cette période estivale pour vous régénérer !

Eric Alves de Souza
Président du comité
CPEG



ACTUALITÉS

04/06/2020

Point de situation sur le portefeuille de la Caisse

La progression de la pandémie a provoqué une baisse très importante des marchés financiers à la fin du premier trimestre. Pour ralentir la progression du virus, le confinement a été imposé à plus de 2 milliards d'habitants, stoppant net l'économie des pays concernés. Cette mesure sanitaire a accentué le double choc de l'offre (les usines à l'arrêt) et de la demande (pas de consommation). Le monde se trouve donc en état d'urgence sanitaire, économique et financière. Dans cette période de forte volatilité des marchés financiers et d'instabilité économique, il est important de rappeler que nous sommes des investisseurs à long terme dont les rendements de la fortune se mesurent dans la durée. S'agissant de la gestion du portefeuille de la Caisse, l'administration a procédé à diverses opérations selon les opportunités offertes par les marchés. Depuis mi-avril, la situation s'est un peu stabilisée et le portefeuille a bien profité de ce redressement.

Allègements en matière de baux commerciaux pendant la pandémie

La CPEG est partenaire de l'accord tripartite conclu par le canton de Genève et les milieux immobiliers (propriétaires et locataires), permettant aux entreprises en difficulté de bénéficier d'une exonération partielle de leur loyer commercial par le propriétaire, avec l'aide de l'Etat. Par ailleurs et en complément de cette mesure de crise réservée aux locataires remplissant les conditions prescrites, la Caisse accepte en principe des reports de loyers dans le temps pour des demandes dûment motivées adressées aux régies.



PUBLICATIONS

04/06/2020

La CPEG met en œuvre la rédaction inclusive

Suite à ce que nous vous annoncions dans la dernière infolettre, la CPEG a décidé de mettre en œuvre le guide de rédaction inclusive récemment finalisé en collaboration avec différents établissements genevois. Cette mise en œuvre se réalisera d'abord sur nos textes normatifs, puis sur nos autres supports de communication, au fil des opportunités. Ainsi, la prochaine édition du **CPEG INFO**, diffusée dans le courant du mois, vous permettra de découvrir sa mise en pratique. Nous nous réjouissons de pouvoir ainsi nous adresser de manière spécifique à l'ensemble de nos assuré·es !

[Accéder au guide de la rédaction inclusive](#)



À VOTRE SERVICE

04/06/2020

La CPEG reste à votre service

Le télétravail mis en place depuis la mi-mars nous a permis de continuer à délivrer tous nos services. Afin de suivre les recommandations du Conseil fédéral du 27 mai de poursuivre le travail à domicile dans la mesure du possible, notamment pour éviter de surcharger les transports publics aux heures de pointe, il a été décidé de maintenir le télétravail durant l'été, tout en autorisant un retour graduel de notre personnel dans nos locaux.

L'accès de nos réceptions reste fermé au public jusqu'à nouvel ordre, mais l'accueil téléphonique général est ouvert de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h au 022 338 11 11. Pour les questions relatives à la prévoyance, nos assuré·es bénéficient d'un accueil téléphonique en continu de 9h à 16h au 022 338 11 17 ou par courriel à l'adresse assurance@cpeg.ch.

[Notre page Contact vous renseigne sur les détails de l'accueil](#)

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la CPEG.

Pensez à l'environnement avant d'imprimer cette infolettre, merci!

CPEG · Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève